20788 - Prier avant l’heure

question

Nous est-il permis de faire la prière Isha avant d’aller dormir au lieu de l’accomplir à l’heure fixée? J’espère que vous argumenterez votre réponse. Merci.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Allah le Très-haut a dit: la prière demeure pour les croyants une prescription, à des temps déterminés (Coran,4: 103) C’est - à-dire que des heures lui sont fixées. On a déjà indiqué exhaustivement les heures des cinq prières dans le cadre de la réponse donnée à la question n°9940

La prière ne saurait être correctement faite avant son heure, à l’avis unanime des musulmans. Si celui qui prie avant l’heure , agit délibérément , sa prière est alors nulle et il en sort avec péché. S’il le fait par ce qu’il croit que l’heure est arrivée, il ne commet aucun péché et sa prière aurait un caractère surérogatoire et il devra la reprendre car l’entrée de l’heure est l’une des conditions de validité de la prière. Extrait des propos de Cheikh Muhammad ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) tirés de ach-charh al-moumt’ie (2/88).